



30/04/2018

Réaction de la FPI à la parution des chiffres de la construction de logements à fin mars, publiés lundi 30 avril 2018 par le SOES

Selon les données publiées aujourd'hui par le service statistique du ministère de la Cohésion des territoires, sur la période d'avril 2017 à mars 2018, la progression des mises en chantier se poursuit :

- 496 300 logements (en données brutes) ont été autorisés à la construction (+3,7 % par rapport la même période d'avril 2016 à mars 2017). **Les autorisations s'établissent sous le seuil des 500000.**
- 425 800 logements ont été mis en chantier (+9,2 % par rapport la même période d'avril 2016 à mars 2017). **Les mises en chantier conservent un certain rythme d'entraînement pour l'économie.**
- Cependant, durant le premier trimestre 2018, « les mises en chantier accentuent leur repli (- 2,5 % après - 0,4 %) en raison de la forte baisse du collectif y compris en résidence (- 6,1 %, après 0,0%) ; l'individuel se redresse (+ 2,6 % après - 0,9 %) mais ne compense pas la baisse du collectif».

Pour la Fédération des Promoteurs Immobiliers, la production de logements neufs reste à un niveau élevé en France, de l'ordre de ce qu'on observait début 2012, et avant la crise de 2008 : 500 000 permis de construire et plus de 420 000 mises en chantier.

Les Français restent très attachés culturellement à l'investissement dans la pierre, pour habiter comme pour investir. Il faut toutefois rester vigilants et pro actifs car les chiffres les plus récents semblent marquer une inversion de tendance, avec des courbes de permis de construire et de mises en chantier qui commencent à baisser. Les promoteurs le ressentent sur le terrain, avec dans plusieurs régions des stocks très faibles inférieurs à 6 mois. Pour Alexandra FRANCOIS-CUXAC, Présidente de la FPI *"nous ne faisons pas face à un problème de demande, mais surtout à un manque d'offre : il est toujours aussi difficile de transformer des permis en chantier car les coûts de construction augmentent sensiblement mais également parce que le fléau des recours continue. Il existe aussi des communes où les servitudes de mixité sociale dépassent les 50%, ce qui bloque des projets."*

« Nous avons plus que jamais besoin d'un projet de loi ELAN qui apporte des réponses à nos contraintes et à plus forte raisons dans un contexte macro-économique de ralentissement de la croissance au premier trimestre 2018 : l'immobilier tire la croissance économique et notamment l'emploi, sachons préserver notre industrie ! » conclut-elle.

CONTACT PRESSE

Sophie Mazoyer - FPI France - 01 47 05 44 36 – s.mazoyer@fpifrance.fr



30/04/2018

A PROPOS DE

La Fédération des promoteurs immobiliers (FPI) est l'unique instance professionnelle représentant les promoteurs immobiliers du secteur privé en France, dont elle négocie les accords de branche. Le chiffre d'affaires de la promotion privée est proche de 40 Mds d'€, elle emploie

26 400 salariés (données rapport de branche 2016). La FPI rassemble plus de 570 sociétés de promotion adhérentes via 18 chambres régionales, en métropole et outre-mer. Interlocuteur privilégié des pouvoirs publics sur la production immobilière (logement, immobilier d'entreprise et résidences services), la FPI promeut les intérêts de la profession. Dans cette optique, elle échange avec l'ensemble des acteurs du secteur de l'immobilier et participe activement à l'élaboration des textes législatifs et réglementaires.

La FPI met à disposition des décideurs publics son Observatoire Statistique National du logement neuf, élaboré à partir de la production et des ventes de ses adhérents et représentant 90% du marché.

La FPI intervient également auprès des instances européennes via l'Union Européenne des Promoteurs-Constructeurs (UEPC). Elle est présidée depuis le 1er juillet 2015 par Alexandra François-Cuxac.